

Département du Bas-Rhin

Maître d'ouvrage :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE
MOLSHEIM-MUTZIG**
 2 route Ecospace
 67120 Molsheim



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE

NOTICE COMPLEMENTAIRE DU CAS PAR CAS



BUREAUX D'ETUDES REUNIS DE L'EST
Ingénieurs civils des collectivités publiques
Ingénierie Infrastructure

Siège Social

BP 30 012 - 8, rue Girlenhirsch – 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
 Tél : 03.88.65.36.06 - Télécopie : 03.88.67.33.52
 E-mail : berest@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification	
A	28.01.2025	Q. HENRY	Version initiale	
L'ingénieur Conseil		Responsable	Vérificateur	N° Affaire
X. GRANDJEAN		X. GRANDJEAN	C. LECLAIRE-DIEBOLT	67-0341-21-102-6-0

SOMMAIRE

1.	OBJET DU PRESENT DOSSIER	3
1.1	ESTIMATION DE L'INFLUENCE DU RABATTEMENT DE NAPPE SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE ELOIGNE ..	4
1.2	ANALYSE DU RISQUE DE POLLUTION DE LA BRUCHE	4
1.3	ESTIMATION DE L'INFLUENCE DU RABATTEMENT DE NAPPE SUR LE BATIMENT EXISTANT	5

1. OBJET DU PRESENT DOSSIER

Le présent dossier a pour objectif d'apporter les compléments demandés par la DREAL. Il est relatif au projet de construction d'un équipement aquatique à Mutzig.

Les demandes de compléments de la DREAL sur ce projet sont :

- Estimation de l'influence du rabattement de nappe sur le périmètre de protection de captage éloigné
- Analyse du risque pollution de la Bruche
- Estimation de l'influence du rabattement de nappe sur le bâtiment existant.

1.1 ESTIMATION DE L'INFLUENCE DU RABATTEMENT DE NAPPE SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE ELOIGNE

Comme indiqué dans l'étude géotechnique annexée au présent dossier, l'influence du rabattement à 20 m de distance pourrait correspondre à 80 %, voire 90 %, de la hauteur d'eau rabattue. Le rabattement n'engendrera donc qu'un impact limité dans la zone de protection éloignée du périmètre de captage d'eau potable.

Le rabattement de la nappe se situe en aval hydraulique des captages et ne risque donc pas d'atteindre les puits existants. De plus, il ne sera nécessaire que lors des périodes de hautes eaux, afin de mettre au sec la plateforme du bâtiment. En période de moyennes eaux, le rabattement sera plus faible, voire inexistant en période de basses eaux.

Le rabattement de la nappe n'entraînera donc pas d'impact significatif sur l'alimentation en eau potable.

1.2 ANALYSE DU RISQUE DE POLLUTION DE LA BRUCHE

Les eaux de rabattement seront collectées à l'aide de tuyaux souples, puis envoyées vers une zone dédiée au prétraitement située à proximité de la Bruche (voir schéma en annexe du présent document). Le prétraitement devra permettre l'élimination des fines avant un rejet gravitaire dans la Bruche.

La méthode de prétraitement proposée consiste à :

- Faire transiter les eaux de rabattement dans un ouvrage dessableur (type bac de décantation) pouvant être facilement vidé afin de récupérer les fines les plus grossières et de les évacuer ;
- Envoyer en surverse les eaux de rabattement dans un bassin de décantation, d'une emprise maximale de 500 m², capable de séparer efficacement les fines ;
- Évacuer en surverse les eaux de rabattement à l'aide d'une canalisation située au-dessus de la digue existante avant leur rejet dans la Bruche.

Des ouvrages de prétraitement différents pourront être proposés par les entreprises en phase de chantier, à condition de respecter la réglementation en vigueur et de garantir la séparation des fines des eaux de rabattement.

En plus de la séparation des fines, les ouvrages de prétraitement permettront également d'aérer les effluents et de dégrader partiellement les traces de tétrachloroéthylène avant leur rejet.

Un risque de pollution accidentelle en cas de déversement reste possible. Cependant, le ravitaillement des engins sera effectué en dehors de la zone de travaux. De plus, les graisses utilisées lors des travaux seront biodégradables et certifiées pour la réalisation de puits.

Enfin, l'emprise des travaux se situera à au moins 100 mètres de la Bruche, et la digue existante empêchera le ruissellement de polluants en cas d'accident.

1.3 ESTIMATION DE L'INFLUENCE DU RABATTEMENT DE NAPPE SUR LE BATIMENT EXISTANT

Comme indiqué dans l'étude géotechnique annexée au présent dossier, le rabattement de nappe engendrera un tassement de l'ordre de 3 mm. Ce tassement est jugé sans risque par l'équipe de maîtrise d'œuvre, d'autant plus que le bâtiment existant sera démoli une fois que la nouvelle piscine sera fonctionnelle.

Le rabattement de nappe n'entraînera donc pas d'impact significatif sur le bâtiment existant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Construction d'un équipement aquatique intercommunal à Mutzig



PRO DEC 2024	Schéma du rejet dans la Bruche	BEREST 28/01/2025
MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG 2, Route Ecospace - BP93077 - 67125 MOLSHEIM CEDEX	TEL : 03 88 49 82 58 joruez@cc-molsheim-mutzig.fr
AMO	IS e-AMO 53, Rue des lavoirs - 56570 LOCMIQUELIC	TEL : 06 83 25 28 48 easy.amo@orange.fr
AMO COTRAITANT 1	IPK CONSEIL Immeuble Green Valley - 849, Rue Favre de Saint-Castor - 34080 MONTPELLIER	TEL : 04 67 69 90 98 j.briane@ipk-conseil.com
AMO COTRAITANT 2	IDEOGREEN 7, Chemin Tassié - 31320 CASTANET-TOLOSAN	TEL : 07 49 83 60 30 gilles.delcros@ideogreen.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	BVL ARCHITECTURE 66, Rue de Sévres - 75007 PARIS	TEL : 01 56 58 52 30 giacinto@bvlarchitecture.com
ARCHITECTE ASSOCIE	IXO ARCHITECTURE 1b, Rue Madeleine Wiederkehr - 67600 SELESTAT	TEL : 03 90 57 20 10 agence@ixo-architecture.fr
ECONOMISTE	ECO+CONSTRUIRE 45-47, Avenue Camot - 94230 CACHAN	TEL : 04 72 83 40 00 e.bazin@ecoconstruire.eu
BET STRUCTURE	DA INGENIERIES 1, Impasse Reille - 75014 PARIS	TEL : 01 47 70 92 05 anthony.guilbert@da-ingenieries.fr
BET FLUIDES	TUAL 69 quater, Rue Jules Vallès - 44340 BOUGUENAI	TEL : 06 74 10 27 23 w.leballeur@tual-etudesfluides.com
ACOUSTICIEN	META 12, Rue de Naples - 75008 PARIS	TEL : 01 77 16 86 20 ml@acoustique-meta.com
BET VRD	BEREST 8, Rue Grlenhirsch - BP 30012 - 67401 ILLKIRCH CEDEX	TEL : 03 88 65 36 06 celine.leclaire-diebolt@berest.fr
PAYSAGISTE	ACTE 2 PAYSAGE 24, Rue des Erables - 67210 OBERNAI	TEL : 03 88 95 07 52 sergegross@acte2paysage.fr
OPC	C2BI 20, Avenue du Neuhof - 67100 STRASBOURG	TEL : 06 86 08 35 75 p.fichter@c2bi.fr
CONTROLEUR TECHNIQUE	BTP CONSULTANTS 92bis, Boulevard de la Solidarité - 57070 METZ	TEL : 06 45 80 64 75 nathalie.calvez@btp-consultants.fr
CONTROLEUR SPS	BTP CONSULTANTS 92bis, Boulevard de la Solidarité - 57070 METZ	TEL : 06 34 47 38 92 bruno.staerle@btp-consultants.fr

- Barrière Heras
- Canalisation acier Ø150
- Tuyau souple Ø200
- Bassin
- Chemin en stabilisé
- Délimitation du bassin

